



BUDGET 2012-2013
COMMUNIQUÉ N°11

BUDGET 2012-2013

Les RVER, des régimes de retraite pour deux millions de Québécois

Québec, le 20 mars 2012 – « Les nouveaux régimes volontaires d'épargne-retraite (RVER) permettront à deux millions de Québécois d'avoir désormais accès à un régime de retraite collectif privé. Ils entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2013 », a annoncé aujourd'hui le ministre des Finances, M. Raymond Bachand, à l'occasion du dépôt du budget 2012-2013 du gouvernement du Québec.

Il a rappelé que les RVER seront une solution flexible et peu coûteuse pour favoriser l'épargne chez les Québécois. « Les travailleurs seront automatiquement inscrits au régime par leur employeur, et un ensemble de paramètres par défaut leur sera offert. Le travailleur pourra modifier son taux de cotisation et continuer de cotiser au même régime même s'il change d'employeur. Il pourra disposer des sommes accumulées, retirer ces sommes avant la retraite et se retirer du régime à tout moment. De plus, tout comme pour les REER, les cotisations aux RVER pourront être déduites du revenu au Québec et au fédéral; les sommes accumulées ne seront pas imposables tant qu'elles ne seront pas retirées », a fait valoir le ministre.

Les RVER seront peu contraignants pour les employeurs. Les entreprises de cinq employés ou plus qui n'offrent pas de régime de retraite actuellement devront obligatoirement en offrir à leurs employés d'ici le 1^{er} janvier 2015. Ils ne seront pas tenus de cotiser aux RVER et n'auront pas à administrer ces régimes.

« Notre objectif est de simplifier les choses : plus facile pour le travailleur, plus simple pour l'employeur », a conclu le ministre.

- 30 -

Source : Cabinet du ministre des Finances, ministre du Revenu
et ministre responsable de la région de Montréal
Catherine Poulin
Directrice de la communication
418 643-5270
514 873-5363